

b-2) La "production" couvre toutes les étapes de fabrication telles que :

- l'ingénierie de production
- la fabrication
- l'intégration
- l'assemblage (le montage)
- le contrôle
- les essais
- l'assurance de la qualité.

b-3) L'"utilisation" couvre :

- la mise en oeuvre
- la préparation (y compris la préparation sur site)
- la maintenance
- les réparations
- la révision et la remise en état.

c-1) Les "données techniques" peuvent prendre la forme de liasses, plans, diagrammes, modèles, formules, de schémas et spécifications d'ingénierie, de manuels et instructions écrits ou enregistrés sur tout autre support tel que disque, bande magnétique ou mémoire morte.

c-2) L'"assistance technique" peut prendre la forme de :

- formation
- transfert de compétence
- d'entraînement
- de transfert de capacité de mise en oeuvre
- de services de consultance.

d) Note :

La définition du terme technologie ne couvre ni la technologie du domaine public ni la recherche fondamentale.

(1) "du domaine public" : signifie la technologie qui a été rendue disponible sans restriction sur sa diffusion future (les restrictions du copyright n'excluent pas la technologie du domaine public).

(2) "recherche fondamentale" : signifie travail théorique ou expérimental entrepris principalement en vue d'acquérir une nouvelle connaissance des principes fondamentaux des phénomènes et des événements observables et qui n'est pas à l'origine orienté vers une finalité ou une application particulière.

e) Le terme "moyens de production" couvre les équipements et leurs logiciels spécialement conçus, intégrés dans des dispositifs en vue du développement de prototypes, ou en vue d'une ou plusieurs phases de la production de série.